

S.E.L.A.S. ACTAY

17 février 2026, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le réseau privé sécurisé des commissaires de justice, considérée comme complète le 9 février 2026, et en l'absence d'opposition du Président de la Chambre nationale des commissaires de justice,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ACTAY », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Paris, a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :

YANA Carolle

{post-content}